

**COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 24 octobre 2018**

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Présents à la séance : 12

Date de convocation : 19/10/2018

Date d'affichage : 29/10/2018

Présents : BRETIN Christian, COLONOZET Nathalie, ROUX Philippe, COMTE Elodie, CHAUVIN Yves, RIVATTON Xavier, BARBIER Jean-Claude, FORAS Annie, PUTIN Dominique, POLY Bernard, LAURENT Daniel, CLEMENT Colette.

Absents excusés : PIDOUX Valérie donne procuration à BRETIN Christian,
BEAUDART Clémence donne procuration à COLONOZET Nathalie,
JOUFFROY Brigitte donne procuration à CHAUVIN Yves.

Secrétaire : Mr Xavier RIVATTON.

1/ Approbation du compte rendu de la réunion de Conseil Municipal du 18 octobre 2018 :

Le compte rendu est adopté à 10 voix pour, 3 voix contre et 2 abstentions.

2/ Délibération création d'un poste d'Adjoint Technique Principale 2^{ème} classe :

Mr Christian BRETIN, Le Maire présente ce dossier.

Actuellement 4 salariés municipaux gèrent les affaires techniques au sein de la commune de Cousance.

Toutefois 3 missions municipales spécifiques sont génératrices d'activité pour les agents municipaux.

Ces missions sont de 3 ordres : la gestion technique de **l'eau**, la gestion technique de **l'assainissement**, la gestion technique des **écoles**.

Le temps moyen hebdomadaire affecté à chacune de ces missions se répartit de la façon suivante :

- La gestion technique de **l'eau** : Temps moyen hebdomadaire consacré 15 heures. Equivalent Temps Plein 0,43.
- La gestion technique de **l'assainissement** : Temps moyen hebdomadaire consacré 9 heures. Equivalent Temps Plein 0,25.
- La gestion technique des **écoles** : Temps moyen hebdomadaire consacré 4 heures. Equivalent Temps Plein 0,10.

Soit un total de 28 heures hebdomadaires qui équivaut à un poste à 80 %.

En conséquence le solde Equivalent en Temps Plein pour des missions précisément communales s'établit à 3,2 Equivalent Temps Plein (4-0,80).

Donc notre déficit d'emploi pour ces missions est de 0,80 Equivalent Temps Plein.

Or l'analyse de l'ensemble des missions communales démontre sans conteste que 4 salariés municipaux intégralement affectés à ces missions communales s'imposent :

Satisfaire totalement et correctement les besoins liés à l'entretien et à la gestion de notre patrimoine communal est véritablement nécessaire !

Monsieur BRETIN illustre ses propos grâce aux arguments suivants :

- Notre patrimoine immobilier locatif est important. Et faute de moyens humains afin de pouvoir procéder à des réfections qui s'imposent souvent, notre commune est contrainte à devoir faire appel à des entreprises.
- Les travaux conséquents que notre commune engage à travers notamment les aménagements structurels de Cap à l'Ouest et de l'aire « En Lune » seront générateurs d'un surcroît d'activité pour en assurer l'entretien convenablement.
- Enfin l'interdiction que notre commune aura dès 2019 de ne plus utiliser de produits phytosanitaires sera de nature à engendrer une activité supplémentaire pour nos salariés.

Toutefois pour des raisons budgétaires nous avons fait le choix de ne pas augmenter notre effectif de salariés techniques municipaux.

Ce qui signifie néanmoins que le remplacement de Thomas MORENO LOPEZ s'impose incontestablement.

Une comparaison avec des communes voisines de taille semblable fait apparaître que l'effectif des salariés municipaux cousançois est même en deçà de celui des communes suivantes (référence 3,2 salariés à Cousance) :

- Commune d'Arinthod : 4 salariés techniques (ne gèrent pas l'eau et l'assainissement),
- Commune d'Orgelet : 5 salariés techniques (gèrent l'eau mais pas l'assainissement),
- Commune de Bletterans : 7 salariés techniques (ne gèrent pas l'eau et l'assainissement).

De surcroît Monsieur le Maire attire l'attention des élus sur le temps hebdomadaire du secrétariat qui depuis une année a diminué significativement de 7 heures :

Catherine ANCIAN qui exerçait 36h30 par semaine a été remplacée par Cécile LAMBERT qui effectue aujourd'hui 29h30 par semaine.

Pour cette délibération concernant la création d'un poste d'Adjoint Technique Principal 2^{ème} classe les élus d'opposition demandent un vote à bulletins secrets pour cette délibération.

Le Conseil Municipal accepte à 10 voix pour et 5 voix contre la création d'un poste d'Adjoint Technique Principal 2^{ème} classe à compter du 29 octobre 2018.

3/ Délibération tarifs communaux :

Mr Christian BRETIN, Le Maire présente ce dossier.

Afin de pouvoir tarifier l'utilisation de la grande salle des Frères qui sera prochainement mise à disposition du public, la commission finances s'est inspirée des grilles de facturation des salles polyvalentes suivantes : Le Miroir, Flacey-en-Bresse, Digna, Cuiseaux, Dommartin-les-Cuiseaux, Champagnat et Balanod.

Au regard de la nouvelle salle des Frères, c'est la salle polyvalente de Digna qui a constitué pour les membres de la commission finances le référentiel le plus pertinent sur les critères de la proximité immédiate, mais aussi de la capacité, de la cuisine, de la vaisselle, de la sonorisation et aussi du chauffage.

Mme COLONAZET Nathalie, Adjoint au Maire présente la nouvelle tarification pour la salle des frères rénovée :

	Evènement associatif		Evènement convivial 1 jour en semaine		Evènement convivial week-end 2 jours		Evènement familial après décès
	Cousance	Extérieur	Cousance	Extérieur	Cousance	Extérieur	
Grande Salle	Gratuit	50 €	80 €	120 €	110 €	160 €	
Forfait cuisine	Gratuit	30 €	40 €	40 €	50 €	50 €	Gratuit
Forfait vaisselle	30 €/50 personnes	30 €/50 personnes	30 €/50 personnes	30 €/50 personnes	30 €/50 personnes	30 €/50 personnes	
Forfait vidéo/sono/écran	Gratuit	30 €					
Forfait chauffage	Gratuit	20 €	Gratuit	30 €	Gratuit	50 €	
Caution salle	Gratuit	Gratuit	200 €	200 €	200 €	200 €	
Caution vidéo/sono/écran	800 €	800 €					

Vaisselle : La capacité en vaisselle est de 120 convives.

Les ustensiles détériorés ou perdus seront remboursés au minimum à leur prix d'achat TTC selon un tarif que nous déterminerons ultérieurement.

Versement à la réservation : 50 € qui ne seront pas restitués en cas de résiliation.

Caution : la caution sera demandée mais encaissée qu'en cas de problème.

Pas de modification sur le reste des tarifs communaux

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité des membres présents la modification des tarifs de la salle des frères rénovée et accepte de maintenir les autres tarifs communaux.

Séance levée à 19h49.

Le Maire,
Christian BRETIN